

Dossier de la Pédophilie " (l'affaire Dutroux) Flammarion
par Jean Nicolas
et Frédéric La Vachey

1- Résumé

2- D'où sort ce livre ?

3- A qui a-t-il servi et à quoi ?

4- Pourquoi nous le diffusons

1- Résumé

Le premier chapitre décrit l'enfance et la jeunesse de Marc Dutroux. On y relève que la justice belge, par le juge Lacroix, de Charleroi, arrête Dutroux dès 1983 pour crime sexuel et le relâche «faute de preuves». Ce scénario sera resservi régulièrement au fil des ans, avec la participation, outre Lacroix, de la cour d'Appel de Mons, présidée par le juge Agneessens.

Le deuxième chapitre expose l'incroyable faisceau d'actes judiciaires et policiers qui tous devaient conduire à l'arrestation de Dutroux avant la catastrophe découverte par la population en août 96 et qui, tous, ont conduit à l'accomplissement de cette horreur.

Le troisième chapitre est consacré aux travaux de la commission parlementaire d'enquête sur la façon dont les pouvoirs exécutif et judiciaire ont conduit le dossier Dutroux, Nihoul et consorts.

Le quatrième chapitre examine le cas de Michel Nihoul. On y relève notamment, que la justice bruxelloise a délibérément ignoré, dans un procès de proxénétisme, les indices graves de réseau de pédocriminalité impliquant des amis de Nihoul et de Patrick Haemers, l'un d'entre eux offrant à Nihoul un alibi dans le cadre de l'affaire Dutroux. Nihoul est un personnage central dans l'organisation de partouzes où criminels de caniveaux et gens de la haute société s'entemêlaient, sous le contrôle des services secrets du pays. Enregistré par un micro caché, Nihoul dira : «Ni moi ni Dutroux ne survivrons au procès».

Le cinquième chapitre aborde l'Europe de la pédophilie sous l'angle des pistes précises que la justice belge a délibérément négligées dans l'enquête Dutroux et consorts.

Le sixième chapitre recense les pressions qui pèsent sur les témoins, les enquêteurs, les journalistes et les citoyens actifs, pressions qui vont de la décrédibilisation par manipulation de l'opinion à la disparition tragique et inopinée, en passant par diverses formes d'intimidation, de chantage ou d'achat. Le député socialiste Claude Eerdeken, qui s'est considérablement assagi depuis, déclara à la télévision «Le juge Connerotte a donné, lors d'une séance à huis clos devant notre commission, le nom de personnalités, notamment du monde politique, qui ont apporté un soutien à Marc Dutroux et Michel Nihoul», ajoutant «nous touchons à un volet de protections à ce point important que j'ai le sentiment que certains membres de l'appareil de l'Etat s'organisent pour nous empêcher de continuer.»

Le septième chapitre aborde la question des ballets roses révélée au public par le «dossier Pinon», ouvert en 1980. Lorsqu'il n'était pas encore secrétaire d'Etat à l'Energie, le sénateur écologiste Olivier Deleuze affirmait, dans une interview, «sur base des quatre dossiers en notre possession, je peux affirmer

ceci : oui, il y eut des ballets roses à la fin des années 70 impliquant des hauts personnages de l'Etat. Mais des dossiers ont disparu ou ont été planqués». Le huitième chapitre passe en revue les indices nombreux, sérieux et concordants qui désignent la maison royale de Belgique comme verrou de dossiers criminels qui sont devenus autant d'affaires d'Etat. Le premier maréchal des logis Jean-Luc Decker a traduit dans une note la tension au sein des équipes qui mènent l'enquête Dutroux : «Au sujet de la déclaration (du témoin) X3 mettant en cause la famille royale, il faut savoir qu'à ce jour cette déclaration n'est pas encore en procédure. J'ai profité de l'occasion pour préciser au conseiller Marique qu'aucun enquêteur de l'antenne Neufchâteau ne faisait d'enquête à charge de personnes bénéficiant de l'inviolabilité, d'immunités, de privilèges de juridiction ou autres.» Un autre dossier explosif et enterré, celui des comptes à pseudonyme de la Kredietbank de Luxembourg, présente des connexions avec d'autres affaires d'Etat. On y trouve certains des comptes à pseudonymes du Roi et de ses enfants, dont le compte intitulé Prothéa, évoqué en cour de Cassation lors du procès de corruption de certains hauts personnages de l'Etat dans un marché de fournitures militaires, le procès Agusta-Dassault.

Les neuvième et dixième chapitres proposent de remonter le fil de l'histoire institutionnelle du pays à la lumière de l'histoire de la criminalité d'Etat, pour expliquer la genèse du cul-de-sac judiciaire dans lequel Dutroux a enfermé tout le système institutionnel du pays.

Le onzième chapitre caractérise la pédocriminalité comme forme particulière de crime contre l'humanité : le pédocide, en relevant les dimensions culturelles et institutionnelles de ce génocide rampant.

Le douzième chapitre examine le cas de l'actuel président du parti socialiste, ancien vice-premier ministre, Elio Di Rupo.

Le treizième chapitre illustre par la situation qui règne, en matière de protection de l'enfance, à Mons, ville dont Elio Di Rupo est bourgmestre, la thèse centrale du livre, à savoir le lien structurel qui enchaîne les institutions du pays, de la justice à l'aide à la jeunesse, à la grande criminalité, notamment à la pédocriminalité. Rien n'est plus dangereux pour la population que la perversion de l'Etat, puisque les meilleures lois deviennent alors autant de pièges qui se referment sur ceux qu'elles sont censées protéger.

Le chapitre quatorze révèle les connexions entre l'affaire du réseau pédocriminel de Nice impliquant certains magistrats et couvert par le conseil de l'Ordre des avocats et la magistrature bruxelloise ainsi que l'Ordre des avocats du barreau de Bruxelles. «Si les avocats ne se battent pas pour défendre des principes, alors ils ont le conseil de l'Ordre qu'ils méritent», tel est le diagnostic d'Etienne Van Werveke, qui intervint comme avocat dans les volets belge et français de cette double affaire d'Etat.

La conclusion analyse le surgissement puis la stérilisation de l'extraordinaire mouvement social, dit «mouvement blanc», qui a su opposer la dignité à la politique institutionnelle. La portée de ce mouvement social peut être résumée par cette phrase : «le respect de l'enfant est la clé de la résistance à la loi du plus fort».

2- D'où sort le livre ?

L'éditeur Flammarion a passé commande d'un livre sur l'affaire Dutroux au journaliste luxembourgeois Jean Nicolas fin décembre 1999. Celui-ci a demandé à Frédéric Lavachery, militant au sein du réseau des comités blancs, s'il voulait écrire ce livre avec lui. Interdit d'expression partout en Belgique, y compris par la coordination des comités blancs, Lavachery accepta. Le projet de l'éditeur était de publier un ouvrage grand-public sur le scandale au sens strict, celui de Jean Nicolas de réaliser un livre à succès, celui de Lavachery de mettre sur la place publique les résultats de trois ans de travail au sein d'un mouvement social qui avait déstabilisé un Etat situé au cœur de l'Europe dite démocratique, sur la simple exigence du respect de la dignité. Le résultat est un compromis de ces trois approches différentes, en partie divergentes.

3- A quoi et à qui le livre a-t-il servi ?

L'éditeur a subi de la part des autorités belges une pression considérable durant l'été 2001 pour que le livre ne sorte pas. Flammarion a probablement cédé fin juillet, début août, pour finalement décider de publier l'ouvrage début septembre. L'indice de ces louvoiements se trouve dans le fait que les corrections sur épreuves envoyées par Lavachery courant juillet n'ont pas été intégrées au livre sorti de presses en septembre, probablement parce qu'entre temps la décision de ne pas le publier avait été envisagée. Lorsque la décision inverse fut prise, l'existence de ces corrections a dû échapper à l'éditeur. Objet d'une stupéfiante unanimité de la critique journalistique belge qui a condamné le livre sans l'avoir lu, il s'est assez bien vendu pendant trois mois du fait de cette publicité négative. Or, jamais Flammarion ne fit de promotion pour l'ouvrage. Mieux, courant 2003, Flammarion adressa des excuses au gouvernement belge et au Roi Albert pour avoir publié un livre que les autorités belges annonçaient vouloir poursuivre pour son contenu devant les juridictions de fond de Paris. Cela, c'était pour la galerie ! Jamais les autorités belges n'auraient osé affronter le déballage public des dossiers sur lesquels le livre est construit. Notre sentiment, c'est qu'une partie de l'establishment belge a fini par consentir à la publication pour s'en servir contre la famille royale et ses partisans au sein de l'appareil politico-judiciaire belge. Cette manipulation du projet de Flammarion et des auteurs devait être assortie d'une démolition en règle du livre et de ses auteurs pour que la population ne puisse s'emparer des faits et analyses contenus dans le livre. Flammarion a joué dans la combine : sortir le livre et le boycotter. Contraint par ses obligations contractuelle, Flammarion a proposé aux auteurs de racheter le nombre d'exemplaires qu'ils souhaitaient pour assurer eux-même une certaine diffusion avant destruction du stock.

4- Pourquoi nous le diffusons

Parce que ce livre apporte un éclairage et un témoignage que nul autre, jusqu'ici, n'a apporté sur les dimensions institutionnelles du marché de la torture de l'enfant révélé par l'affaire Dutroux-Nihoul.

Mise au point à propos de Flammarion (janvier 2003)

En décembre 2002, j'ai envoyé aux éditions Flammarion le synopsis d'une suite à ce "Dossier pédophilie...". Flammarion n'en a pas voulu, au motif que "la pédophilie ça ne se vend pas". Il y a deux jours, le 25 janvier 2003, j'apprenais par la presse belge que Flammarion venait de se distinguer sur cette question:

Le Soir en Ligne, le 23/01/2003, 06 h 00

Flammarion présente ses excuses au Roi

CHRISTIAN LAPORTE

"Un communiqué peu commun des Editions Flammarion, diffusé mercredi soir par le Service public fédéral de la Justice, a mis fin à «l'affaire Albert II et gouvernement belge contre les Editions Flammarion». Objet du litige: «Dossier pédophilie», un ouvrage de Jean Nicolas et Frédéric Lavachery publié par Flammarion où ces deux auteurs avaient cru pouvoir lier l'actuel souverain à certains dossiers sensibles qui ont défrayé la chronique dans les années 80.

Le célèbre éditeur parisien a en effet tenu à présenter officiellement ses excuses au Roi mais aussi au gouvernement pour ces écrits que l'éditeur considérait, à tort, être consacrés au fonctionnement de la justice en Belgique et dont les allégations non fondées ont personnellement atteint Sa Majesté le Roi des Belges."

En vérité, Flammarion, qui connaît son métier, avait épluché scrupuleusement le manuscrit avec l'aide de son avocat, contrôlant chaque phrase, exigeant la preuve de chaque fait relaté, la référence de chaque document utilisé. Dès la parution, l'éditeur était cité en référé devant la Justice de la République par le Roi des Belges et son gouvernement. Il obtint du juge, royalement, le droit de protester contre l'atteinte à sa réputation, sans qu'une seule ligne du livre soit censurée. La presse belge unanime annonça, satisfaite, que la République Française accordait au Roi le droit d'être mécontent. La procédure des référés n'est possible que si les plaignants engagent ensuite un procès sur le fond. Cela supposait bien entendu que l'ensemble des dossiers qui, précisément, fondent le livre attaqué soient produits et examinés, en audience publique. Nous, les auteurs, avons immédiatement annoncé que ce procès n'aurait pas lieu pour la raison évidente que ni le Roi ni son gouvernement n'auraient le courage d'affronter publiquement la vérité des dossiers. Ce que nous prévoyions est arrivé. Ce que nous ne soupçonnions pas, c'est que Flammarion serait le valet honteux de la manoeuvre.

J'ai tenté vainement d'obtenir de l'éditeur sa version de l'affaire. J'ai ensuite demandé au co-auteur du livre, le journaliste luxembourgeois Jean Nicolas, son appréciation de la chose. Voici sa réponse: "j'ai fait une croix sur ce bouquin et sur le sujet. Je n'en ai rien à cirer. Ça fait un an et demi que Flammarion ne diffuse plus notre livre, si j'étais encore combatif pour ce bouquin, je le mettrais sur Internet." De fait, le tranchant de Nicolas s'est fortement émoussé.

Pour la réalisation du livre, il avait fallu batailler ferme pour que certains arguments essentiels soient maintenus même sous la forme la plus minimaliste, comme le rôle joué par le conseil de l'Ordre des avocats auquel j'avais consacré un chapitre qui fut supprimé. Le résultat est un ouvrage certes moins incisif que le manuscrit, certes considérablement amendé parce qu'il est le

fruit d'un compromis entre trois approches différentes, celles de chacun des auteurs et celle de l'éditeur. Début août 2001, à l'insu des auteurs et sous la pression des autorités belges, Flammarion avait renoncé à la publication. Jean Nicolas et moi avions réagi avec toute la fermeté requise, Jean Nicolas ayant d'ailleurs pris les dispositions pour publier le livre par une autre voie si nécessaire. En fin de compte, le livre sortit en septembre. Malheureusement sans que la correction des erreurs que j'avais envoyées fin juillet, dans les délais impartis, ne soit intégrée, fait qui confirme qu'à cette date Flammarion avait capitulé. Lorsqu'il en reprit la publication, la correction des épreuves avait été oubliée. Au moment où la Belgique affronte une conjoncture faite de l'actualité du procès Dutroux et de la mobilisation politique de toutes les forces du pays pour les élections générales, l'éditeur tue le livre.

Mais l'essentiel n'est pas là. Le péril n'est pas dans le livre, il est dans le peuple. Quand le contenu d'un livre, deux ans après sa sortie, conduit un Etat fondateur de la nouvelle Europe à forcer la main d'une des plus prestigieuses maisons d'édition, il s'agit de toute autre chose que de censure. On peut assassiner la liberté d'édition, on ne baillonne pas la vérité.

Cette vérité que fuient les Etats, les éditeurs et les penseurs est balisée dans ce livre paria.

L'isolement, sur le terrain de la pédocriminalité, de la résistance sociale à la plus odieuse des lois, celle du plus fort, est souligné par l'absence à peu près complète de réflexion sur sa genèse, son histoire et ses conditions. Il s'explique par la pesanteur de deux tabous comme il annonce leur fin de parcours, à l'échelle de l'histoire. s'entend.

Le premier tabou plombe la condition faite à l'enfant, de la pédagogie -parentale ou scolaire- à la pédophilie -enjôleuse ou meurtrière- : l'enfant n'est pas un sujet de droit à part entière. Le vingtième siècle s'est éteint avec la naissance d'un nouveau scandale, celui de l'enfant objet de trafics sexuels. Il avait débuté avec la reconnaissance du scandale majeur du siècle précédent, celui de la condition ouvrière et son long cours avait vu la reconnaissance culturelle et sociale du scandale de la condition faite à la femme. Chaque fois, c'est la définition et le sort de l'humanité qui furent et restent explicitement en jeu. Le scandale gronde quand la réalité apparaît enfin comme intolérable aux yeux d'une bonne partie des catégories sociales qui n'en sont pas les victimes directes. Pour l'enfance, nous en sommes aux prémices. Il y a désormais un avant et un après Julie et Mélissa, un avant et un après Dutroux, il y a un monde d'avant la Marche blanche du 20 octobre 1996 mais le monde d'après est encore à gagner, rien n'est fait. Pas seulement parce que l'exploitation sexuelle massive de l'enfant reste un tabou.

Le deuxième tabou a plombé le mouvement social surgit de la Marche blanche: aucun conflit social ne peut trouver d'expression en dehors des mécanismes de la démocratie représentative - politique, syndicale, associative ou participative. Par-dessus tout et à tout prix, les rouages institutionnels sont le seul lieu tolérable d'expression et de résolution des scandales. Ce tabou plombe en réalité tout mouvement social exactement comme la condition faite à l'enfant, à la personne la plus vulnérable, plombe la condition faite à l'humanité. L'originalité du mouvement blanc, lorsqu'il était dynamique, de fin 96 au début 98, résidait notamment dans ses modalités de fonctionnement basées sur l'initiative individuelle proposée au collectif des militants sans que les énergies soient neutralisées par l'idéologie du mandat et de la délégation de capacité aux élus.

Voilà donc un mouvement social qui a surgi sur un terrain inattendu, celui du respect de la vie et de la dignité, en échappant complètement aux mécanismes institutionnels et culturels de gestion des conflits. Dans leur immense majorité, les militants syndicaux se sont montrés d'emblée hostiles à ce mouvement qui refusait slogans et mots d'ordre. La gauche réputée contestataire exprimant quant à elle sa méfiance pour un mouvement sans programme. La composition sociale de ce mouvement inédit ne ressemblait à rien de connu. Il rassemblait une population hétéroclite, à majorité féminine, centrée sur la victime violée depuis toujours, humiliée, piétinée, niée chaque jour passé depuis la petite enfance, soudain découverte, entendue, reconnue au sein d'un réseau de comités locaux reliés par une infrastructure que ne dominait nulle superstructure. L'espace de quelques mois, d'une année, cette assemblée disparate et dispersée a fait peuple par l'écho ressenti au sein de la population. Il lui semblait, à ce peuple éphémère, qu'il serait l'aiguillon qui allait précipiter la remise en question des rouages grippés d'une démocratie rouillée. Sans crier gare, la démocratie s'était désaccouplée de l'Etat. Sans théorie ni programme, sans doctrine ni idéologie, le lien de soumission de la personne à l'Institution fut un temps dénoué, chacun étant appelé par l'ampleur du mouvement à regarder sans faiblir quelque pouvoir que ce soit dans le blanc des yeux avec cette seule exigence: le respect de la personne vulnérable. Le non-négociable avait été posé sans ménagement sur la table des éternels négociateurs du politique et du social. Un vent de panique a secoué les palais de la Nation. Un million ou un million et demi de citoyens de ce petit pays qui en compte dix, s'étaient manifestés d'une façon ou d'une autre au fil de cette conjoncture blanche, peut-être autant pour se dédouaner de leur passivité et de leur aveuglement antérieurs que pour signifier au pouvoir que les bornes du mépris avaient été largement dépassées.

C'était trop beau. Une résistance inconnue était née, il fallait qu'on la désarme. Ce ne fut pas trop ardu. Les quelques notables et bourgeois qui avaient compris qu'il fallait investir l'infrastructure du mouvement, appuyés par les rares militants de la gauche politique et syndicale qui en avaient perçu l'importance, ranimèrent la culture du monde institutionnel: il fallait doter le réseau d'une hiérarchie de mandataires élus, d'un contrôle central de la circulation des informations et d'un appareil de direction chargé de veiller au respect d'une orthodoxie idéologique imposée sans débat. Le deuxième tabou vint au secours du premier et plus de mille militants éparpillés dans cent cinquante comités furent réduits à une cinquantaine de besogneux concentrés dans une dizaine de micro-chapelles. Pourtant, une mauvaise graine avait germé et rien ni personne n'en vint à bout: le citoyen avait compris que c'était à lui de rechercher la vérité. Il n'était pas nombreux, ce citoyen-là, mais il incarnait le mouvement initial, fameuse puissance de vie. Le réseau des comités blancs, converti en brigade de stérilisation du mouvement, a eu beau passer le terrain à la chaux, il n'est pas arrivé à tuer le virus de l'investigation que s'était emparé de quelques poignées de victimes irréductibles, pas toujours solidaires entre elles, appuyées par des noyaux de militants épars et soutenues par la farouche volonté pour certaines de ne jamais plier, pour d'autres au moins de ne pas s'éteindre. En Belgique, en France, en Suisse, en Hollande, au Portugal, des dossiers furent élaborés à partir de documents judiciaires, parlementaires ou journalistiques, des renseignements furent collectés auprès de fonctionnaires ou de truands. La main-mise, par la corruption et le chantage, de réseaux de polytrafiquants sur les institutions centrales de nos Etats d'Europe de l'Ouest apparut comme une donnée désormais structurelle de notre mode particulier de démocratie représentative. On comprend la panique du Roi, de ses ministres et de leurs présidents de partis.

Entre-temps, le scandale ayant fait tache d'huile, la France découvrait de vieilles affaires non résolues comme celle des disparues de l'Yonne et les gouvernements de chacun de nos pays planchèrent sur la mésaventure de leurs collègues de Belgique et leur remarquable gestion de la crise. Depuis, on voit fleurir associations et sites Internet pour assurer la défense des enfants disparus comme si la pédocriminalité ne relevait que du crime de droit commun et les colloques sur la maltraitance rassurent par l'encadrement institutionnel du scandale qu'ils garantissent, tandis que les tribunaux sont chargés de poursuivre les pédophiles comme le sont depuis longtemps les consommateurs de drogues et leurs dealers de deuxième et troisième zone. La presse et les juges occupent désormais le terrain et les comités blancs assurent les arrières avec des propos aussi toniques que ceux-ci, extraits d'un message Internet de l'un de leurs "coordinateur":

Il est vrai que le problème de la pédocriminalité sur le plan psychologique est encore mal connu. C'est en tout cas ce qui apparaît à travers des travaux que font des spécialistes dans ce domaine. Tout ce que nous pouvons faire en attendant, c'est de mieux informer les enfants, les parents et tous ceux qui s'occupent de la jeunesse (professeurs etc). J'ai écrit, en collaboration avec des pédopsychiatres, des textes dans notre White Spirit. L'un à propos du "comment agissent les pédocriminels". L'autre "comment reconnaître qu'un enfant subit des maltraitements sexuelles"

Bien entendu il ne saurait être question de donner l'impression que l'on a renié ses origines et l'affaire Dutroux, parce qu'elle ne peut pas accoucher d'une vérité qui mettrait par terre le régime, offre le remarquable avantage de permettre aux associations de taper et retaper sur le clou des "dysfonctionnements", leur assurant à bon compte un label de croisés de la protection de l'enfance contre les criminels sexuels. Mais si les uns s'obstinent à faire du sur-place, d'autres débusquent d'étranges connivences, collusions et complicités où la consommation de l'enfant s'accompagne tantôt d'un discours libéralo-libertaire sur l'épanouissement sexuel du petit sous la jouissance de l'adulte, tantôt d'envolées littéraires qui font fureur dans certains salons de l'establishment culturel que la paganisme ou le culte du surhomme émoustille. Plus bas mais tout aussi vil on découvre des réseaux de nostalgiques du nazisme, alors que plus haut, l'altermondialisme en vogue à Porto-Allegre ne se formalise pas de la présence de personnalités friandes de petits garçons ou de petites filles. La pédérasie n'a certes pas changé de nature depuis l'Antiquité mais les pédérasies d'aujourd'hui s'inscrivent dans le champ d'un marché mondial qui a barre sur les Etats. La démocratie pas plus que l'enfance ne pourraient y trouver leur compte. Pris entre Davos, où siègent certaines têtes de réseaux de trafiquants, et Porto-Allegre où se dessinent les futures alliances institutionnelles de gestion de la planète, les résistants à la pédocriminalité institutionnelle pour la sauvegarde de l'enfance n'ont de choix que d'éclairer celui des autres par leur propre travail de solidarité, d'investigation, d'analyse et de soutien pratique aux victimes tombées entre les pattes des tortionnaires, et à leurs proches. Ce faisant, des liens se nouent, des relations se créent qui forment un tissu nouveau de dignité dans les rapports discrets entre des gens de toute condition. La pratique de la solidarité engendre une culture de la résistance pour autant qu'elle ne se laisse pas détourner de l'intransigeance. Flammarion l'a vite oublié, qui marqua explicitement son plein accord sur la conclusion du livre:

"Sous le prétexte d'une philosophie de la liberté qui permet de fermer les yeux sur la souffrance

du voisin, la loi du plus lâche a fait le lit de celle du plus fort. (...) Le courage de dire et la volonté d'agir feront-ils réfléchir tous ceux, de quelque pays qu'ils soient, que la peur intimide et que l'ignorance rassure?"

Frédéric Lavachery